



OFFRE D'EMPLOI

Le **Centre de santé et de service sociaux Inuulitsivik** est actuellement à la recherche **d'infirmier(ère)s et d'infirmier(ère)s clinicien(ne)s** pour travailler dans les villages de la côte de la baie d'Hudson auprès des communautés.

Travailler au Centre de santé et services sociaux Inuulitsivik (CSI), c'est faire partie d'une équipe dédiée qui a à cœur l'amélioration de la santé, du bien-être et des conditions de vie des communautés inuit par des services accessibles et intégrés. Le CSI compte plus de 1 100 employés, et fait partie du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, région du Nunavik. Il offre à la population de 8000 personnes des 7 communautés de la baie d'Hudson, de Kuujuarapik à Salluit, des services de santé et des services sociaux de proximité. Il assure aussi la gestion d'Ullivik, un service situé à Dorval ayant pour mission d'héberger les Inuits qui se rendent au sud de la province pour y recevoir des soins spécialisés

La **direction des soins infirmiers** est divisée en 7 différents secteurs pour lesquelles nous recrutons activement :

- Unité de soins
- Services spécialisés
- RPA
- Santé mentale adulte et pédopsychiatrie
- Soins à domicile
- Santé Publique
- Dispensaires – avec rôle élargi

Conditions d'emploi - Infirmier(ère) et infirmier(ère) clinicien(ne) - Grand Nord (Villages de la côte de la baie d'Hudson)

Salaire :

- Salaire **infirmier(ère) entre 25,81 et 41,39\$ de l'heure** selon l'expérience
- Salaire **infirmier(ère) clinicien(ne) entre 27,08\$ et 47,98\$ de l'heure** selon l'expérience

Avantages :

- Régime d'assurances collectives & régime de retraite
- Programme d'aide aux employés et à leurs familles
- Emploi stimulant, significatif et humain dans environnement unique permettant une pratique professionnelle élargie
- Programme de formation continue et possibilité d'avancement et de développement

Primes nordiques et autres conditions d'emploi :

- Prime d'éloignement (sans dépendant) entre 203,66\$ et 240,25\$ par semaine ou entre 358,99 et 423,53\$ (avec dépendant(s)) par semaine selon le village
- Prime de rétention entre 391,86 et 475,83 \$ par semaine selon le village, si applicable
- Prime de vie chère : entre 58,40\$ et 188,72\$ par semaine selon le village
- Remboursement des billets d'avion pour 3 ou 4 sorties par année
- Logement meublé correspondant à vos besoins (avantage imposable)
- Remboursement des frais de transport des effets personnels et d'entreposage

